

→ 46 J → *DELETA* S. 401 pour classé

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 Juin 1986

N° 2528 /15.06.02

Objet: Transmission du
Compte-rendu de la
réunion des Encadreurs
Préfectoraux de la
Jeunesse et des Coopé-
ratives et des
Directeurs des C.F.J.
organisée à KAVUMU
du 6 au 10 Avril 1986.

- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
(TOUS)
.....

- Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes (TOUS)
.....

Monsieur l'Encadreur,

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint le Compte-rendu de la réunion des Encadreurs Préfecto-
raux de la Jeunesse et des Coopératives et des Directeurs des
C.F.J. organisée à Kavumu du 6 au 10 Avril 1986.

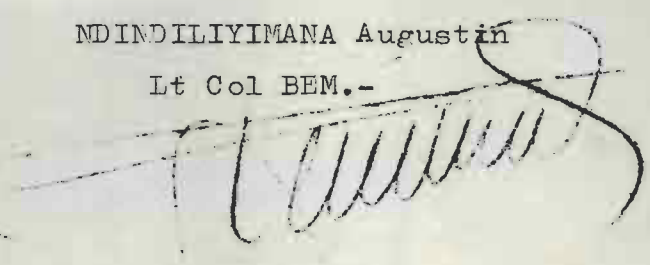
Je vous en souhaite bonne réception.

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet
de Préfecture (TOUS)
.....

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-



Réunion des Encadreurs Préfectoraux de la
Jeunesse et des Coopératives et des Directeurs
des Centres de Formation des Jeunes Tenue à
KAVUMU du 06 au 10 Avril 1986.

La réunion a été ouverte : par Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire
Général au Ministère de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif.

Dans Son Discours d'Ouverture, le Secrétaire Général au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a remercié les participants
pour avoir répondu nombreux à l'invitation du Ministère.

Il a expliqué aux participants que les réunions de ce genre s'inscri-
vent dans les programmes prioritaires du Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif qui veut que tous ses collaborateurs comprennent
suffisamment le travail qu'ils doivent faire. C'est pour cette raison
qu'elles doivent être bien préparées pour apporter des fruits aux par-
ticipants.

Monsieur MUGEMA leur a rappelé que la mission qu'ils ont reçue, qui est
celle de tout le Ministère, n'est pas facile à accomplir. La jeunesse
déscolarisée et non scolarisée attend recevoir du Ministère de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif une formation dans divers métiers
et un appui dans l'application des connaissances acquises soit indi-
viduellement soit dans les associations ou groupements socio-économi-
ques. Quand on parle du Ministère de la Jeunesse, ce sont les Agents de
tous les échelons qui sont chargés de mettre en pratique la politique
et les instructions relatives à la jeunesse.

Il leur a aussi rappelé qu'ils sont les premiers à connaître les
problèmes de la jeunesse et, par conséquent, qu'ils en sont responsables
et doivent en être conscients.

Dans de telles rencontres, chacun doit jeter un coup-d'oeil en arrière
pour évaluer les actions réalisées et les difficultés rencontrées dans
l'exécution de ses tâches. Cette évaluation doit permettre d'élaborer
des programmes visant à corriger les imperfections et à lancer de
nouvelles activités.

Les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives ont
comme attributions de :

- Concourir à l'organisation des activités des jeunes à tous les
niveaux.

.../...

- Favoriser, soutenir et promouvoir la création des groupements socio-économiques des jeunes
- Développer l'esprit coopératif parmi les jeunes
- Aider les jeunes à écouler les produits réalisés dans le cadre de leurs activités.

Pour que les autorités puissent s'intéresser aux problèmes de la jeunesse, le Secrétaire Général a demandé aux Encadreurs Préfectoraux d'élaborer des programmes d'activités s'inspirant de la politique du Pays telle que précisée dans les instructions qui sont données par le Ministre.

Plusieurs Communes ignorent l'existence des Centres de Formation des Jeunes et l'importance d'encadrer les jeunes dans les groupements socio-économiques. Le Secrétaire Général a demandé aux Animateurs de la réunion, qui étaient des agents du Ministère, d'expliquer largement aux participants en quoi cela consiste. En matière des Coopératives, il a demandé aux Encadreurs Préfectoraux de sensibiliser les Autorités sur l'importance des Coopératives dans le développement du pays et celui des membres, de leur montrer, suivant les régions, les sortes de coopératives qu'on peut créer et toutes les conditions requises pour être agréées. Il les a informés sur la tournée qu'effectuent à travers le pays les agents du Ministère pour expliquer la loi organique sur les Coopératives. Concernant les sports, il a expliqué les bienfaits qu'ils apportent à ceux qui les pratiquent et leur importance dans la sauvegarde de la paix dans un pays. Les jeunes doivent donc être intéressés à leur pratique. Que ce soit les sports de Foot-ball, de Volley-ball ou de Basket-ball et autres, tous doivent être pratiqués à partir des secteurs et des Communes.

Ainsi notre pays pourra compter un nombre suffisant de joueurs entraînés. Le Secrétaire Général a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs d'expliquer aux participants comment le Ministère prévoit de mettre en pratique cette politique.

Il a demandé aux participants de puiser dans cette réunion des nouveaux programmes pour la promotion du sport dans leur circonscription. Quelques points principaux ont été recommandés aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes:

- Améliorer la qualité de la formation dispensée aux jeunes qui viennent dans les Centres et qui ont besoin d'acquérir des connaissances théoriques et surtout pratiques.

Pour y parvenir, les programmes de formation et l'horaire des cours théoriques et pratiques sont donc nécessaires; ils doivent tous être bien préparés. Cela a été recommandé aux Instructeurs des

Centres qui dispensent ces cours mais les Directeurs doivent toujours les conseiller. Les Services chargés de la formation au niveau du Ministère doivent donner des directives et tout le nécessaire pour leur application.

On doit faire comprendre aux Instructeurs que le meilleur principe pédagogique est de rendre le jeune capable de mettre en pratique les connaissances acquises. Ils peuvent donner leurs leçons dans les ateliers ou même dans les champs d'application. La formation dans les Centres doit se différencier de l'enseignement classique parce que les objectifs ne sont pas les mêmes.

- S'agissant de la gestion du patrimoine des Centres il a fait remarquer que tous les rapports d'activités qui parviennent au Ministère montrent que la gestion du patrimoine n'est pas bien tenue. Ce patrimoine porte aussi bien sur le matériel technique accordé par le Ministère que sur les vivres et les ressources financières provenant des subventions de l'Etat et des recettes de production.

La Direction du Centre doit tenir une comptabilité claire.

Il est important d'enregistrer quelque part toutes les sorties et les entrées et de savoir, au moins chaque semaine, si le Centre réalise des bénéfices ou des pertes. Il faudrait éviter le gaspillage du matériel.

Le Secrétaire Général a demandé aux Directeurs des Centres de se montrer responsables et de bien diriger les Centres que le Ministre leur a confiés. Il a surtout insisté sur l'objectif de l'augmentation de la production que doit viser chaque centre en vue de parvenir à son autosuffisance et d'aider ses ressortissants. Il leur a demandé d'examiner au cours de cette réunion les points suivants :

- Harmonisation des programmes d'activités en faveur des jeunes sur tous les échelons
- Promotion des groupements socio-économiques des jeunes
- Sensibilisation de la jeunesse (surtout adulte) à l'importance des Coopératives.
- Aider les jeunes à vendre leurs produits.

La réunion devait aussi leur être une occasion d'échanger les idées sur les modalités d'appuyer les groupements des jeunes lauréats des Centres.

Le Secrétaire Général a souhaité qu'une analyse critique des directives données aux Encadreurs Préfectoraux et aux Directeurs des Centres soit faite. Il a espéré que des programmes harmonisés à tous les échelons dans les domaines de la formation et de la production des Centres, la promotion des Coopératives et la vulgarisation des sports, seront élaborés compte tenu des possibilités offertes aux Communes et à tout le pays.

Le Secrétaire Général a terminé son discours en souhaitant un bon travail aux participants et un bon séjour dans le Centre où il venait d'ouvrir la réunion.

Exposé sur la politique générale du Ministère en matière des Sports et Loisirs : Par Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs.

La politique générale du Ministère en matière des Sports et Loisirs (s'inspire du) Manifeste du MRND et des discours-programmes du Chef de l'Etat: "Les Sports et Loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement, loisirs après le travail. En conséquence le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du pays et vise non seulement la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyens de mobilisation. Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possible."

Cette politique veut que les sports et les loisirs soient organisés pour la masse d'abord avant d'arriver à l'organisation des sports d'élite; c'est le souhait du Ministère.

Il faudra donc une organisation des compétitions à tous les niveaux et selon les conditions du milieu.

Cela exige la formation des cadres moyens à affecter aux différents échelons administratifs du pays c-à-d les secteurs, les Communes etc... Le Ministère a déjà fait et continue à faire des efforts dans ce domaine de formation des cadres et de leur recyclage.

Il a notamment organisé des stages des entraîneurs de Foot-ball de toutes les préfectures, des stages pour les arbitres de Foot-ball, des stages pour les animateurs sportifs polyvalents. Plusieurs stages et recyclages ont été organisés pour les arbitres et entraîneurs d'autres disciplines telles que: le Volley-ball et Basket-ball.

Cette politique exige aussi la mise en place des infrastructures et l'acquisition ou la disponibilité des équipements sportifs.

Actuellement 6 Préfectures ont déjà terminé de construire leurs stades des jeux; les études de préfactibilité des projets de construction des stades dans les Préfectures de GITARAMA et GIKONGORO sont terminées; il ne reste que les Préfectures de KIPUYE et KIBUNGO.

Les travaux de construction d'un stade national Omnisports sont en cours et leur achèvement est prévu en 1988.

La Préfecture doit jouer un rôle primordial dans l'implantation de ces infrastructures et attendre une aide de l'Etat et d'autres donateurs après.

Au niveau des Communes, les terrains sont aménagés par l'UMUGANDA et grâce aux aides diverses. En matière d'équipements, le Ministère fait des commandes de matériel sportif en vue de promouvoir le sport dans le pays. Ce matériel est distribué suivant un plan qui privilégie d'abord les Communes. Comme le Ministère ne peut pas satisfaire tous les amateurs sportifs, il a trouvé nécessaire d'encourager les gens qui ont le goût de faire du sport à acheter eux-mêmes leurs équipements. On ignore pas bien sûr que tous les articles ne sont pas sur notre marché et que la plupart de ces articles coûtent très cher.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a fait une demande au Ministère des Finances et de l'Economie pour qu'une exonération soit appliquée aux articles sportifs importés et qui sont taxés comme des articles de luxe; on attend la suite qui lui sera réservée. Suivant le même plan de distribution, on constitue une petite réserve de matériel au Ministère pour les équipes qui vont représenter le pays à l'extérieur. On distribue le reste aux fédérations et clubs connus, aux cellules spécialisées et aux établissements scolaires qui en font la demande.

Le Directeur Général des Sports et Loisirs a expliqué les points principaux contenus dans la loi sur l'organisation des Sports et Loisirs au Rwanda. Dans son exposé des motifs, il est dit que le sport est devenu un phénomène social de grande importance. Le texte définit le rôle du secteur public et celui du secteur privé dans l'organisation des Sports.

Il définit la politique de notre pays qui consiste à favoriser et à promouvoir les sports de masse.

On fait allusion aux modes d'organisation des sports dans d'autres pays et on conclut qu'à travers le monde il y a des organisations sportives qui sont généralement dictées par le système politique de chaque pays. Par cette loi on a voulu qu'il y ait un système fédératif où l'Etat devra avoir un droit de regard et qui

sera coiffé par le Comité National Olympique. Ce système d'organisation permettra à nos fédérations d'adhérer aux organisations internationales dans le domaine des sports.

L'organisation fédérative des sports va aussi regrouper les Comités Préfectoraux multidisciplinaires qui devront avoir une personnalité civile. La loi parle également de la suprématie du Ministère ayant les sports et loisirs dans ses attributions qui doit exister dans cette organisation. Elle parle des sports dans le milieu scolaire et le milieu militaire et rappelle le rôle que les Départements chargés de ces milieux ont à jouer dans l'organisation des sports.

Des Loisirs

La loi parle des loisirs autres que ceux à caractère sportif. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est actuellement confronté au problème d'organisation de ces loisirs que ce soit en ville ou en milieu rural. Il est difficile de déterminer les loisirs dont ont besoin les gens de ces 2 milieux et qui sont en changement de mentalité.

Aussi les problèmes qui se posent dans ce domaine sont différents pour ces 2 milieux.

Les responsables chargés de la promotion des loisirs au Rwanda ne sont plus à même de circonscrire les limites de l'action de l'Etat et celle des personnes privées ou des collectivités et de donner des orientations précises de cette double action.

Après avoir décrit les sortes de loisirs qu'on peut trouver en milieu rural et en milieu urbain, Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert a précisé le cadre dans lequel les actions de loisirs doivent évoluer. Ce cadre doit favoriser :

- Une planification et une programmation plus soignées des loisirs
- Une recherche dans ce domaine pour l'amélioration des systèmes qui existent et l'innovation d'autres éléments.
- La promotion de la culture.

Les objectifs visés par les actions de loisirs sont :

- Eviter l'ennui et l'inaction aux populations parce que ces 2 états risquent d'occasionner la violence et activités criminelles.
- Favoriser la santé par la détente et le jeu
- Favoriser le développement de la personnalité et la confiance en soi des individus et de la collectivité du peuple par des activités de jeu qui développent l'esprit de défi pacifique et d'aventure.

- Permettre un accomplissement de soi par l'esprit d'assimilation, de création et d'imagination, et la variété des expériences.
- Promouvoir les relations sociales par des activités de loisirs qui favorisent l'appartenance de l'individu à telle équipe, à la collectivité, au peuple, qui combinent également les besoins d'affection, d'estime et de considération.

S'agissant de l'organisation des loisirs, Monsieur MUHATURUKUNDO a expliqué aux participants ce que la loi prévoit:

Les loisirs peuvent être organisés par les personnes physiques ou personnes morales. Cependant, tout spectacle ou représentation quelconque publique ou ouvert au public doit être préalablement autorisé par le Bourgmestre du ressort pour les Résidents et par le Ministre pour les non-Résidents.

Le Bourgmestre en assure chaque fois la police.

Il leur a donné les explications du doping et des pratiques déloyales et occultes, tel que la loi le décrit.

Est considérée comme doping, l'utilisation de substances en vue d'augmenter artificiellement et passagèrement le rendement d'un athlète qui participe ou se prépare à une compétition sportive lorsque cela peut être nuisible à son intégrité physique ou psychique. Est considérée comme pratique déloyale le recours à des moyens corruptifs et coercitifs (intimidation, chantage,...) dans le but d'infléchir le cours des manifestations sportives.

Est considérée comme manifestation occulte, toute action ayant trait à la sorcellerie et visant à accroître ou à saper le moral d'un athlète qui participe ou se prépare à une compétition sportive. Toutes ces pratiques ou manifestations sont interdites à toute personne qui, à titre de concurrent, participe ou se prépare à participer à une compétition sportive.

Pour conclure, le Directeur Général des Sports et Loisirs, a recommandé aux participants les points suivants :

- Veiller à l'entretien des infrastructures existantes dans les Communes et faire une sensibilisation auprès des autorités c-à-d les conseillers des secteurs et les Bourgmestres.
- Profiter des réunions organisées par les Bourgmestres pour expliquer à la population l'importance de la pratique du sport.
- Dans l'organisation des sports de masse, les Encadreurs doivent éviter de prendre trop de responsabilités. Il faut intéresser les Autorités Préfectorales et Communales à ces organisations et leur dresser le calendrier des jeux.

- Utiliser le sponsoring dans l'organisation des sports; cette technique consiste à intéresser les gens sur l'action qu'on veut mener.
- Se faire aider par la publicité et les médias.
- Veiller à l'utilisation rationnelle des subdélégations qui sont envoyées dans les Préfectures pour organiser les compétitions sportives.

Exposé sur les Coopératives : Par Monsieur NDEKEZI KAREKEZI Marcel,
Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes.

Monsieur NDEKEZI a présenté sommairement la brochure qui a été préparée par les services de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes et qui explique comment fonctionnent les Coopératives.

Ce document parle de :

- L'historique des coopératives
- la définition de la coopérative
- les principes coopératifs
- la différence entre la coopérative et les autres Associations qui visent un but lucratif
- les sortes de Coopératives que l'on trouve généralement dans le monde
- la situation actuelle des coopératives au Rwanda.

Le texte a été distribué à tous les participants pour le lire attentivement et mieux le comprendre.

Il a expliqué aux participants le projet de recherche : "Inventaire du Mouvement Coopératif". Ce projet a comme partenaires : IWACU, PRORAG et le MIJEUCOOP. On prévoit de mener des enquêtes avec un questionnaire et former les Encadreurs Communaux (Communes choisies) et préfectoraux dans les techniques à utiliser dans cette enquête.

Il leur a aussi présenté la programmation des activités de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes, prévues pour cette année.

Monsieur NDEKEZI a recommandé aux Encadreurs de collaborer avec les Autorités de tous les échelons pour la promotion des Coopératives et de lutter surtout contre la mauvaise gestion qui continue à se généraliser dans les coopératives. Il leur a communiqué qu'une réunion sera organisée pour eux à KABUSUMZU du 22 au 23 Avril 1986. Ce seront des journées de réflexions sur les traits de la coopérative. Il leur a demandé d'élaborer les attributions ou les cahiers de charges de leurs Adjoints, de planifier leurs activités, de recenser tous les Intervenants dans les coopératives au niveau de toute la Préfecture et apprendre aux gérants des coopératives comment faire des bonnes prévisions budgétaires. Après cet exposé, la parole a été donnée aux participants pour poser des questions.

Un participant a fait remarquer au conférencier que l'Alliance Coopérative Internationale ne considère plus le 5ème et 6ème principe coopératif. Ces principes parlent de la neutralité et du paiement au comptant dans les coopératives.

Les questions qui ont été posées sont les suivantes :

1. Certains Encadreurs n'ont pas été formés dans le domaine des coopératives, comment peuvent-ils être efficaces sur le terrain?
2. Où arrive le dossier des O.P.J. des coopératives?
3. Les moyens de déplacements manquent pour organiser les concours des coopératives.
4. Quelle est la différence entre un groupement à vocation coopérative et un groupement socio-économique?
5. Est-ce que les coopératives des Banques populaires, de la TRAFIPRO et les coopératives théricoles participeront aux concours? Comment doivent-ils travailler avec l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des coopératives ?
6. Quelle est la différence entre la mutualité et la tontine?
7. Est-ce que ^{la} procédure utilisée par certains Centres ou O.N.G. (ex: IWACU) pour inviter les Encadreurs à participer aux réunions qu'ils organisent sans passer par le Ministère ou l'Autorité Préfectorale est administrative?

Les réponses qui ont été données sont les suivantes :

1. Le recyclage des Encadreurs Préfectoraux dans le domaine des Coopératives est à programmer dans les activités de cette année.
2. Le dossier des O.P.J. des coopératives est en cours.

3. Concernant l'organisation des concours des coopératives, il a été demandé aux Encadreurs d'utiliser les moyens dont ils disposent actuellement.
4. Un groupement socio-économique diffère d'un groupement à vocation coopérative parce que un G.S.I. dans son évolution peut devenir une autre entreprise qui n'est pas nécessairement une coopérative. Aussi il ne peut pas avoir un statut juridique parce que les jeunes qui y sont associés sont en général des mineurs.
5. Les coopératives de la TRAFIHO et des Banques Populaires pourront participer aux concours mais leurs inscriptions seront faites par les directions; les coopératives théicoles prorront également y participer.
6. Le problème des Intervenants dans les coopératives sera examiné dans la réunion du 22 au 23 Avril 1986.
7. -Une mutualité est un système de solidarité à base d'entraide mutuelle. C'est aussi un ensemble des associations de personnes ayant un but social de prévoyance, de solidarité ou d'entraide, grâce aux cotisations de leurs adhérents
-Une tontine est une association d'épargnants, à l'expiration de laquelle l'avoir est distribué entre les survivants ou entre les ayants droit des membres des décedés.
8. Les invitations des Encadreurs pour participer aux réunions par certains Centres ou ONG devraient passer par le Préfet et informer le Ministère.

Exposé sur la Politique du Ministère en matière de jeunesse :

Par Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse.

Dans son mot d'introduction, Monsieur MUNYAMBARAGA a rappelé aux participants que les objectifs de promotion de la jeunesse sont compris dans les instructions qui ont été toujours données par le Chef de l'Etat depuis la constitution de son premier Gouvernement le 1er Août 1983.

Les 3 plans quinquennaux de développement définissent les programmes et les actions à mener pour que notre jeunesse puisse participer davantage au développement national et avoir une vie meilleure.

Comme le Président de la République le disait dans son discours prononcé le 1er Août 1973.

"Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national.

Ils'interessera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux.

C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le Mouvement Coopératif doit leur être donnée".

Il y a plus de dix ans que les services chargés de la jeunesse essayent de mettre en pratique ces instructions mais l'évaluation faite par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, montre que le chemin à parcourir est encore long pour que la formation des jeunes soit harmonisée et que les groupements socio-économiques des jeunes puissent se développer.

Les Responsables de la jeunesse de tous les échelons doivent s'efforcer de montrer aux jeunes les bonnes méthodes de travail et les activités à mener pour arriver au développement socio-économique. Pour résoudre certains problèmes de la Jeunesse, les Instructeurs et les Directeur des Centres de Formation des Jeunes doivent connaître leurs tâches.

Les Encadreur de la jeunesse et des Coopératives au niveau communal, Spus-Préfectoral et Préfectoral doivent bien connaître la jeunesse de leur ressort d'encadrement c.à.d avoir les statistiques des jeunes descolarisés et non scolarisés ainsi que celles des groupements socio-économiques des jeunes.

Monsieur MUNYAMBARAGA a illustré certains problèmes des jeunes par des données chiffrées. Du côté démographique on constate que l'effectif des jeunes ayant un âge compris entre 15 et 25 ans atteint 1.300.000 jeunes.

Chaque année 100.000 jeunes garçons et filles se présentent sur le marché du travail ou ont besoin des parcelles individuelles à exploiter. Les statistiques de cette jeunesse devraient être connues au niveau préfectoral et communal pour mieux élaborer les programmes pour ceux qui ont besoin d'être formés dans les domaines de l'agriculture et l'artisanat, et pour connaître les groupements socio-économiques des jeunes qui ont besoin d'un appui.

Dans toutes ces actions en faveur de la jeunesse, chacun doit connaître ses responsabilités et il doit y avoir une collaboration avec les Centres de jeunes qui ne sont pas patronnés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et les Centres d'autres

Départements tels que les CPRAI, C.S.D., CCDFP, etc...

Monsieur MUNYAMBARAGA a rappelé les nouvelles directives qui ont été données aux Directeurs des C.F.J. et aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Il a demandé aux participants d'examiner comment ces directives seront appliquées.

Il a attiré l'attention des participants sur les points suivants :

- Les liens hiérarchiques et fonctionnels qui doivent exister entre le service de l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et les Centres de Formation des Jeunes.
- Les activités qui doivent être poursuivies par la Direction du Centre pour que la formation soit bien dispensée et que la production soit augmentée et bien gérée.

L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et la Direction du Centre de Formation de la Jeunesse ont-ils quel rôle à jouer pour appuyer les activités des groupements socio-économiques des jeunes.

- I. Les liens hiérarchiques et fonctionnels qui doivent exister entre le service de l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et les Centres de Formation des Jeunes.
-

- Etant donné que l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives représente le Ministre et le Prefet dans la Préfecture, il doit suivre de près, à la place du Ministre, le fonctionnement des Centres de Formation des Jeunes de son ressort en se conformant aux directives du Ministère.
- A partir de cette année, il doit octroyer au premier degré les Directeurs des Centres.

Le Directeur du Centre doit superviser toutes les activités journalières, la gestion du patrimoine et du personnel du Centre et la façon dont la formation est dispensée aux jeunes. Il doit contrôler les agents qui sont sous ses ordres et est responsable de la bonne marche du Centre. La Direction du Centre doit donner un rapport de la situation du patrimoine du Centre tous les trois mois (état du matériel, production réalisée, production vendue, stocks non vendus, recettes et dépenses effectuées, bénéfiques, pertes et besoins).

Elle doit montrer si possible comment la marche des activités peut être améliorée.

II. Les activités prioritaires pour les Encadreurs

- Coordonner toutes les activités des jeunes dans la Préfecture.
- Tenir des réunions avec les Encadreurs Communaux pour examiner comment la jeunesse est organisée dans les Communes respectives et les possibilités d'amélioration.
- Préparer et organiser les concours prévus pour les jeunes dans la Préfecture.

Comme on l'a expliqué dans les directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives, chaque Encadreur doit programmer et établir le calendrier des activités qu'il prévoit pour toute l'année.

Cette année ils s'efforceront surtout de suivre de près des activités de formation et de production des jeunes, de tenir souvent des réunions avec les Encadreurs Communaux et avec les Directeurs des Centres de Formation des jeunes. Les concours qui ont été effectués pour les jeunes l'année dernière, seront encore organisés cette année et même l'année prochaine. Les Encadreurs doivent reconnaître qu'ils ont un grand rôle à jouer dans cette organisation.

Tous ces programmes d'activités doivent normalement être couverts par le Préfet de la Préfecture et une copie du programme doit être envoyée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans les délais prévus.

Les Encadreurs /doivent aussi établir un fichier de suivi des groupements socio-économiques des jeunes de leurs Préfectures.

Monsieur MUNYAMBARAGA a terminé son exposé en leur recommandant d'envoyer ces programmes d'activités au Ministère, le plus vite possible, pour que les services concernés puissent examiner dans quelle mesure ils peuvent les aider et appuyer leurs activités.

Entretien du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif avec les participants à la réunion.

Le Ministre a voulu s'entretenir avec les participants à la réunion pour leur parler des programmes prévus par le Ministère en vue de réussir sa mission.

Il a rappelé l'importance des réunions en signalant qu'elles permettent aux participants de se connaître et aux Agents du Ministère de mieux connaître les Agents du terrain. Elles leur permettent aussi de mieux connaître les programmes d'activités du Ministère et d'en informer les Autorités Préfectorales.

Dans le domaine de la Jeunesse, le Ministère est chargé de l'encadrement et de la formation de la Jeunesse.

1. L'encadrement de la Jeunesse consiste à:

- Chercher un emploi productif à la jeunesse. Les groupements socio-économiques doivent être viables et avoir des activités rémunératrices aux membres. Les encadreurs doivent donc les suivre de près et leur donner des conseils qui puissent les aider à mieux fonctionner.
- Une politique d'encadrement de la jeunesse est nécessaire. Les jeunes doivent être imprégnés des idéaux du M.R.N.D., l'animation est un des outils dont nous devons nous servir pour lutter contre le vagabondage et le parasitisme des jeunes et pour conserver notre culture. Dans cette politique d'encadrement nous ne devons pas oublier l'importance de l'UMUGANDA. Il faut qu'il soit programmé au niveau de chaque secteur communal et que chaque fois il y ait un objectif à atteindre. Nous devons donc donner aux jeunes des ordres clairs et précis.
- Dans le cadre de l'encadrement familial, nous devons habituer les jeunes à avoir de petites parcelles individuelles d'exploitation et un petit élevage de poules, de lapins etc... Les recettes de cette exploitation ou de cet élevage doivent leur permettre de satisfaire les besoins de première nécessité.

2. Concernant la formation des jeunes, les Centres commencent à se montrer comme des lieux où les jeunes viennent acquérir une formation.

Des efforts ont été faits pour améliorer la qualité des infrastructures et du personnel enseignant.

- Les jeunes en formation ne doivent pas prétendre devenir les spécialistes à la sortie du Centre mais il faut qu'ils aient un vrai savoir-faire dans les métiers qui leurs sont enseignés. Les Instructeurs doivent être des formateurs capables, qui ont une documentation et tout le nécessaire pour la formation. Les classes doivent être des endroits appropriés à la formation et avoir un équipement de base.
- Les jeunes doivent produire. En effet, les Centres disposent en général des domaines d'une grande étendue, il faut les exploiter rationnellement et vendre la production.

- Les jeunes doivent produire. En effet, les Centres disposent en général des domaines d'une grande étendue, il faut les exploiter rationnellement et vendre la production.

Les jeunes qui ont produit doivent être soutenus. Une partie des recettes de la production doit servir à l'achat d'un petit équipement de démarrage des groupements socio-économiques des jeunes lauréats des Centres : C'est une ébauche de suivi des jeunes. Les instructeurs doivent aussi recevoir une prime d'encouragement car ils participent à la production du centre.

Pour que le Centre puisse s'autosuffire, il faut qu'il y ait une bonne gestion de tout son patrimoine. La politique du Ministère doit être bien comprise par tous ses Agents.

Dans le domaine des Sports et Loisirs.

La loi cadre devant régir les sports et les loisirs au RWANDA a prévu un Comité Préfectoral des sports et loisirs. Elle prévoit aussi qu'il y aura des Fédérations où seront associés les clubs. Ces Comités Préfectoraux et les fédérations s'occuperont des clubs qui ne pourront pas avoir une personnalité juridique notamment ceux des Communes ou des Cellules Spécialisées.

En dehors des instructions ministérielles, l'Encadreur Préfectoral doit s'affirmer dans les organes et être capables d'expliquer aux Autorités Préfectorales les programmes du Ministère. Le Ministre a rappelé que la politique de distribution du matériel sportif donne priorité aux Communes, les participants aux stages, les cellules spécialisées et les Etablissements Scolaires.

Une sensibilisation doit être faite auprès de tous les amateurs des sports pour qu'ils achètent les équipements sportifs sur leurs propres comptes. La pratique des sports ne doit pas être oublié sur le programme d'activités des centres de formation; pour cela les centres doivent être inscrits également parmi les bénéficiaires prioritaires dans la distribution du matériel sportif.

- Dans le domaine des loisirs, le Ministre a expliqué la procédure à suivre pour demander l'autorisation de faire des représentations.
 - Pour les résidents l'autorisation est demandée au Bourgmestre de la Commune.
 - Pour faire des représentations dans une Commune où on ne réside pas, la demande est adressée au Préfet.
 - Pour les étrangers, la demande d'autorisation est adressée au Ministre.

Les Encadreurs doivent inventorier les endroits où ces représentations des loisirs peuvent être faites dans chaque Préfecture. Le Ministre leur a donné cette remarque pour la toute dernière fois. Il faudrait confectionner des dépliants sur les Sports et les Loisirs.

Dans le domaine des Coopératives.

Pour le moment certaines personnes comprennent bien l'importance des Coopératives, d'autres en sont méfiantes parce que elles ne font qu'enrichir leurs gérants. Cette mauvaise gestion est aussi constatée dans certaines sociétés commerciales créées par les Rwandais.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est tout a fait convaincu que les coopératives peuvent aider les Rwandais à atteindre leur développement socio-économique.

Le problème qui se pose actuellement est que les gérants profitent de l'ignorance des coopérateurs pour vider les caisses des coopératives. On devrait organiser leur formation dans les C.C.D.F.P.

Le Ministre a déploré que même certaines coopératives qu'il a pu visiter commencent à boiter, il s'agit des coopératives du CECCOIBM et de la Préfecture de RUHENGURI.

Normalement toutes les coopératives devraient réaliser des bénéfices. C'est pour cela qu'il a été demandé aux encadreurs de contrôler régulièrement leur gestion et de mener une sensibilisation auprès des membres des Conseils d'Administration des ces Coopératives et des Autorités locales.

Le Ministre leur a demandé d'étudier comment l'argent des coopératives qui a été détourné peut être remboursé.

Les Encadreurs doivent suivre de près les activités des Centres de Formation des Jeunes et les problèmes qui s'y posent et tenir le Préfet informé; ainsi la politique du Ministère sera bien décentralisée. Il faudrait que les Agents du terrain soient régulièrement recyclés pour mieux s'acquitter de leurs tâches.

Le Ministre a répondu aux questions qui lui avaient été posées par les participants.

Concernant le problème de moyens de déplacements, il a promis de leur octroyer de l'essence parce que la plupart des Encadreurs ont des motos.

Le Ministère ne peut pas leur trouver des véhicules dans l'immédiat. Le Ministre a cependant accepté l'idée d'acheter sur les prochains budgets 3 voitures SUZUKI qui serviraient à tour de rôle dans les services d'encadrement.

Il a demandé aux Encadreurs de préparer leurs propres programmes d'activités; on prévoit d'organiser des recyclages à leur intention et ceux qui se montreront incapables seront remplacés.

Ce n'est pas vrai de dire qu'un seul encadreur dans une Commune est insuffisant, il faut plutôt lui donner des directives claires.

Les objectifs pour l'année 1986-1987.

Encadrement des Jeunes

Le Ministre voudrait que :

- Chaque Secteur ait au moins 1 groupement socio-économique viable
- Un programme de l'UMUGANDA soit élaboré, un atelier d'artisanat et un Centre d'Animation culturelle pour les Jeunes créés au niveau de la Commune.

Formation des Jeunes.

- Ceux qui terminent dans les Centres de Formation doivent avoir des connaissances suffisantes dans un métier.
- Elaboration des bons programmes de formation
- Remplacement des instructeurs incapables
- Le fonds de roulement doit doubler au moins chaque année.
- Le Ministère s'efforcera de distribuer dans les Centres du matériel didactique individuel ou collectif suffisant, de façon qu'il y ait :
 - 1 outil pour 2 personnes
 - 1 machine pour 6 personnes.

Le Ministre a demandé d'examiner dans les ateliers les problèmes suivants:

- Déterminer les métiers à enseigner par Centre,
- Déterminer le mode de gestion pour les différentes caisses du Centre et fixer clairement à quoi le minerval doit servir.
- Réfléchir sur le problème de l'uniforme dans les Centres
- Comment élaborer un programme d'activités dans la Préfecture qui soit cohérent avec celui du Ministère.
- Comment gérer le crédit octroyé au groupement socio-économique et comment choisir les groupements qui peuvent en bénéficier.
- Etudier comment les groupements socio-économiques des Jeunes doivent être créés sans que le Ministère intervienne nécessairement.

Le Ministre a demandé à tous les agents qui ont des dettes envers les Centres de les rembourser le plus vite possible, autrement ils recevront une côte médiocre.

Pour conclure, il a insisté sur la collaboration qui doit exister à tous les niveaux: il a recommandé aux participants de bien assumer leurs responsabilités et d'avoir la conviction qu'ils sont soutenus par leurs autorités hiérarchiques.

Exposé sur les Directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et aux Centres de Formation des Jeunes.

Par Monsieur KURAZIKUBONE Joseph
Directeur de l'Encadrement et Formation.

Lors de l'ouverture des travaux du Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D., le Chef de l'Etat a souligné dans son discours que le bilan des réalisations des groupements socio-économiques, des chantiers des jeunes des centres de formation des jeunes et des Mouvements de Jeunesse était très encourageant mais le chemin à parcourir est encore long.

Une analyse approfondie doit être menée au niveau Communal, elle doit porter sur l'organisation de la production et l'artisanat de service, l'information, la formation, la transformation, etc...

Chaque Commune, Secteur, Colline devrait constituer un centre attrayant d'activités des jeunes.

Chaque Préfecture et Sous-Préfecture devrait avoir une salle de lecture. Monsieur KURAZIKUBONE a demandé aux participants de mener des discussions de façon à trouver des solutions aux problèmes posés par le Chef de l'Etat dans son discours du Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D.

1. Directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives.

Ces directives portaient sur :

- Le programme d'activités
- Comment susciter la création des G.S.E. et comment redynamiser les G.S.E. en activité
- Le suivi des Jeunes

- L'octroi de crédits aux G.S.E. qui remplissent les conditions
- La transmission des fiches d'identification des G.S.E.; chaque groupement devrait avoir sa fiche
- Un modèle de statuts régissant les G.S.E.

Les Encadreurs ont reçu également des directives générales en matière d'encadrement des Jeunes et une instruction portant sur l'inventaire des lieux de loisirs dans chaque Préfecture.

2. Directives données aux C.F.J.

Ces directives ont été transmises à tous les Directeurs des C.F.J. Cette politique est adoptée par le Ministère depuis 3 ans.

Dans ces directives on a fait d'abord un relevé des lacunes du côté de l'administration, la gestion, l'application des 3 principes de : Formation, production et suivi des jeunes, le recensement des lauréats ainsi que la discipline dans les C.F.J. Le triple objectif de formation-production et suivi des jeunes ne sera atteint que si :

- L'administration est bien faite. Cela exige qu'il ait :
 - Une bonne tenue du classement des dossiers, du registre des adhérents et des lauréats ainsi que des livres de comptabilité.
 - Un dossier complet du personnel du Centre
 - Un inventaire régulier des stocks et du mobilier de chaque local
 - Une définition claire des attributions de chaque agent.
- La formation est bien dispensée. Pour cela, il faudrait :
 - Une restructuration des méthodes d'enseignement
 - Une adaptation du programme d'enseignement/^{au} milieu en tenant compte du programme général de formation et de la grille-horaire proposée par le Ministère.
 - Une discipline dans le Centre aussi bien du côté des jeunes que celui du personnel d'encadrement.
 - Une réunion hebdomadaire du Directeur et des Instructeurs.
 - Une tenue des réunions du Comité de Cellule et de la Cellule prévues par les Statuts du M.R.N.D.

- Un cours de Civisme qui serait dispensé par le Directeur du Centre.
 - Un cours d'alphabétisation pour les analphabètes afin de leur permettre de participer eux aussi à la formation des métiers.
 - Une bonne préparation des cours par les Instructeurs et un contrôle régulier du Directeur.
 - Des inspections et des guidances en classe ou sur le chantier pour voir ce que les jeunes font et les conseiller ou les corriger.
- Concernant la production et la gestion des Fonds.
- Les jeunes doivent être habitués à produire dans le Centre et chez eux.
 - Les Directeurs des C.F.J. doivent présenter au MIJEUCCOOP une programmation de la production
 - Il faudrait qu'une part de la production soit donnée aux producteurs
 - Tous les Centres doivent avoir des activités agro-pastorales
 - Il faut qu'il y ait un Comité de gestion composé de :
 - Directeur
 - Représentant des Instructeurs
 - Représentant des jeunes.

Ce Comité serait chargé de vérifier les opérations comptables

- Tout centre doit ouvrir un compte dans une Banque
- Tout chèque tiré doit porter 2 signatures :
 - Celle du Directeur et d'un Instructeur.
- Toute somme dépassant 10.000 FRS doit être versée au compte du Centre.
- Le Minerval doit servir à l'achat d'outils de base des jeunes sortants.
- Le fonds de roulement accordé par le Ministère doit servir uniquement à des fins de production
- Chaque trimestre il faut faire un inventaire du matériel
- Les programmes d'activités qui étaient contenus dans les directives antérieures et qui sont en cours doivent continuer.

- Un concours entre les C.F.J. devrait être organisé, il aurait comme critères l'organisation de l'administration, la gestion, la formation, la production et le suivi des jeunes par les Centres.

Après avoir rappelé les points essentiels compris dans les directives qui ont été données aux C.F.J., la parole a été donnée à Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, pour donner plus d'éclaircissements dans le domaine de la production.

1. Tenue du livre de Caisse

- Il faut un seul livre de caisse où l'on enregistre toutes les opérations.
- Les opérations à enregistrer se limitent aux transactions journalières:
Toute opération enregistrée doit avoir des pièces justificatives
- Le Comité de gestion doit être mis en place pour pouvoir justifier toutes les opérations.

2. Fiches des stocks.

- Les fiches des stocks doivent avoir des pièces justificatives notamment les bordereaux d'expédition.
- La production stockée, en attente d'être vendue, doit aussi être enregistrée sur les fiches de stock.

3. Répartition des recettes de la production.

Certains Directeurs des Centres ne savent pas évaluer la production réalisée par les jeunes.

Monsieur RUSANGANWA a proposé une méthode empirique à suivre pour calculer la valeur ajoutée qui serait partagée entre le Centre, les jeunes et les Instructeurs. Cette méthode n'a pas été comprise par les participants.

Il leur a conseillé de partager le bénéfice net qui est dégagé entre les recettes et les dépenses effectuées pour réaliser la production.

Un recyclage des Directeurs et des Comptables des Centres s'avère nécessaire.

4. Le matériel technique octroyé aux C.F.J.

Il faudrait que chaque Centre recense ses besoins d'une façon réaliste et les transmette au Ministère afin d'en tenir compte lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

La direction du Centre doit évaluer bien faire les devis de

Réparation et de construction des bâtiments du Centre.

Questions posées

1. Problème de distribuer le matériel technique dans les C.F.J. en retard et sans tenir compte des besoins de chaque Centre.
2. Problème de certains Centres qui n'ont pas reçu des subdélégations
3. Problème de commercialisation des produits des jeunes

Réponses données

1. Le problème de distribution du matériel technique dans les C.F.J. est dû au fait que le budget n'est pas voté au début de l'année et les bons de commande tardent d'être visés au Ministère des Finances et de l'Economie.
2. Les C.F.J. de KIGALI n'ont pas reçu leurs subdélégations parce qu'on croyait faire une note à l'Ordonnateur-Trésorier mais le budget ne le permettait pas.
3. Pour résoudre le problème de commercialisation des produits des jeunes, les Centres devraient fabriquer des objets en tenant compte des possibilités d'écoulement sur le marché, ils devraient aussi travailler sur commande.
Il faudrait qu'il y ait des données statistiques trimestrielles de production dans chaque Centre pour que le service chargé de l'étude des marchés au Ministère puisse chercher des clients à KIGALI ou ailleurs.
Le Ministère va continuer à aider les Centres à transporter leurs produits en cas d'extrême nécessité.

Exposé sur les méthodes pédagogiques à adopter
dans les C.F.J. : Par Monsieur MUGUMA Romuald
Secrétaire Général au MIJEUCOOP

Les méthodes pédagogiques des Centres de Formation des Jeunes diffèrent de celles qu'on utilise dans l'enseignement classique. Les objectifs visés par ces types d'enseignement ne sont pas les mêmes. L'enseignement classique prépare des gens qui auront des connaissances générales et qui deviendront plus tard des cadres de l'administration, des savants, des chercheurs et des professeurs.

Les Centres de Formation des Jeunes préparent des paysans progressistes capables de s'adapter aux changements de la technologie, des paysans travailleurs et débrouillards dans leur milieu. L'important est d'acquérir un savoir-faire pendant la formation.

Education coutumière

Certains écrivains européens disaient qu'avant l'arrivée des blancs en Afrique, les écoles n'existaient pas encore, il n'y avait pas d'intelligence, il n'y avait aucune forme d'éducation car les enfants n'allaient pas à l'école. C'est une fausse théorie parce que les gens ne comprennent pas de la même façon ce que c'est l'intelligence.

On ne saurait pas expliquer comment les façons de faire et de se comporter les coutumes et les arts se sont transmis d'un siècle à l'autre. Apprendre, pour un adulte ou un jeune, c'est acquérir un savoir-faire, un savoir-être et un autre savoir qu'on ne possédait pas.

Dans le temps, les gens apprenaient sans savoir-écrire; il existait des lois sur l'éducation, il y avait des manières de se comporter dans la société, il y avait des conseils qui étaient donnés aux éducateurs et des leçons qu'on donnait aux enfants pour qu'en grandissant ils soient capables de travailler, de réfléchir et d'avoir un esprit de créativité. La recherche existait surtout dans le domaine de la médecine.

Les sources de formation : Sans écrit.

Le KINYARWANDA est composé de plusieurs sciences qui expliquent des racontages traditionnels, les manières de vivre, les dons et plusieurs prophétiers, tout cela est important dans l'éducation actuelle.

Les exemples sont nombreux

1. Les contes :
 - Droit à l'éducation
 - Apprendre c'est imiter les autres
 - L'éducation doit commencer dès le bas âge
 - Les voyages forment le jeune.

2. Ibisakuzo :
 - Dans chaque "IGISAKUZO" il y a un problème posé auquel on donne une réponse appropriée

- Quand on ne connaît la réponse, on doit d'abord réfléchir, chercher avant de répondre.

Les "IBISAKUZO" ont un contenu pédagogique :

- on exerce la mémoire
- on fait une comparaison des choses pour en dégager une réponse
- Ils contiennent des connaissances en étude du milieu.

L'enseignement par les proverbes est abstrait. Il porte sur les éléments qui ne sont pas nécessairement là immédiatement (abstraction).
Un haut niveau d'intelligence.

Procédés pédagogiques.

Exemple : un parent qui apprend à son enfant comment pêcher un poisson ne lui donne pas d'abord la théorie sur l'art de la pêche, les espèces d'eaux, de poissons etc... Il lui donne un court exposé informel dont le contenu comporte une brève explication fonctionnelle, et directement liée à la pratique :

- Comment on tient le hameçon
- Comment on lance le filet dans l'eau et la direction qu'il doit prendre
- Comment on retire le poisson de l'eau...

Objectif : L'important est que l'apprenti sache retirer le poisson de l'eau pour en disposer après l'avoir tué.

Il faut une observation et une imitation globale et existentielle.

L'enseignement doit être utile et directement lié à la pratique.

Conclusion: Après une analyse critique de ces procédés pédagogiques, on se rend compte que nous pouvons en servir surtout dans les Centres de Formation des Jeunes car ceux qui en sortent sont appelés à faire des travaux manuels dans leur vie active.. Il ne doivent pas aspirer à travailler dans d'autres secteurs économiques pour lesquels ils n'ont pas été préparés.

Shéma de leçon

Chaque leçon a des étapes à suivre.

Introduction.

1) Rappel

- Les principaux points de la leçon précédente
- Quelques questions.

Objet:-Tester si la dernière leçon a été comprise

- Montrer la suite logique qui existe entre les 2 leçons.

2. Nouvelle leçon

Objectif de la leçon

- Démonstrations et explications
- Montrer et analyser le matériel didactique et ses composantes.
- Observations, Imitations et demandes d'explications
- Le jeune et son Instructeur font une analyse des exercices à faire.

3. Beaucoup d'exercices.

4. Applications

Elles doivent être contenues dans un cahier pour ceux qui savent écrire

N.B.: Le Directeur du Centre devrait contrôler si les Instructeurs suivent ce schéma de leçon et leurs préparations.

Questions diverses

1. Les Encadreurs ont posé la question de savoir comment ils vont exécuter tous les programmes qui leur ont été envoyés par le 3^e Directions Générales du Ministère au cours de cette année.
2. Quelles relations doivent elles exister entre les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et les Directeurs des C.F.J. ?
3. Comment résoudre le problème de manque de moyens de déplacement ?

.../...

4. Problème de mutation du personnel de terrain sans tenir compte de la situation familiale des individus.
5. Problème des frais de mission à l'intérieur du pays qui ne sont pas régularisés.
6. Problème des missions à l'étranger qui ne sont pas offertes aux Agents de terrain.

Réponses données

1. Le Secrétaire Général a répondu aux participants que le Ministère est un organe administratif du Gouvernement qui est Unifié dans un secteur donné. Tous les services sont coiffés par le Ministère, donc une instruction ou une note émanant d'une Direction Générale est toujours envoyée par un même Ministère.
Il a été précisé par le Ministre que le Secrétaire Général doit coordonner les activités des Encadreur Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Les Encadreur sont des représentants du Ministère dans la Préfecture. Comme ils ont des Adjoints, ils doivent leur répartir des tâches et coordonner toutes les activités.
2. La Préfecture est une entité administrative qui est chargée de régler tous les problèmes des différents services.
L'Encadreur est un technicien qui représente le Préfet dans le domaine de la jeunesse, les sports et loisirs ainsi que les coopératives, sans oublier les Centres de Formation des Jeunes qui sont dans sa circonscription.
Il doit être informé sur leur fonctionnement surtout le côté administratif.
L'encadreur étant donc le responsable administratif au niveau de la Préfecture, il doit coter les Directeurs des C.F.J. au premier degré.
3. Le problème de moyen de déplacements est une préoccupation du Ministère. Les Encadreur ont reçu des motos à crédit, ils ont des indemnités Kilométriques de 50.000 FRS par an, le Ministre a promis de leur donner un peu de carburant, les services de la planification, évaluation et inspection des projets sont en train d'élaborer des projets pour avoir un financement extérieur parce que le budget du Ministère reste insuffisant .

4. Concernant le problème de mutation du personnel, le Ministère doit d'abord tenir compte des intérêts du service sans toutefois oublier les intérêts des individus. Cependant les agents doivent bien s'acquitter de leurs responsabilités pour ne pas susciter des décisions des mutations.
5. Le problème de régularisation des frais de mission est généralisé, mais on doit tenir compte des contraintes budgétaires. Le Ministère a déjà fait des efforts en accordant une subdélégation de 40.000 FRF par trimestre aux Agents de chaque Préfecture. Cette somme doit être bien gérée suivant les programmes d'activités de l'année.
6. Il est tout à fait logique que les Agents du terrain puissent aussi profiter des missions prévues à l'étranger. Mais cela dépend des priorités et des possibilités offertes par le budget. Le Ministère s'efforcera de chercher des bourses de stages pour les Agents du Terrain.

Expériences des Centres

1. Le C.F.J. de KARAGO

Ce Centre est la Cellule-mère du Chantier des jeunes, Zone Nord. Il a été construit grâce à l'aide de l'ACCT depuis 1980 jusqu'en 1982.

Dans le Centre on dispense une formation de courte durée pour le recyclage des jeunes des groupements socio-économiques et une formation de longue durée dont le programme est identique à celui des autres Centres.

Après la formation, quelques jeunes s'intègrent dans les groupements socio-économiques.

Le chantier des jeunes couvre 7 Communes de GISENYI et 2 Communes de RUHENGRI.

Le Centre a un effectif de 80 jeunes, tous garçons, qui suivent les cours de maçonnerie, menuiserie, couture, agriculture et élevage.

Production : Le Centre étant situé dans une région très fertile cultive surtout la pomme de terre, le maïs et les légumes.

Le petit lac de 24 ha, situé près du Centre, est semé de poissons (carpes). Après les conseils du Docteur Biologiste de l'I.N.R.S., on pêche pendant toutes les saisons même celles qui sont pluvieuses.

Actuellement on peut réaliser des recettes de 45.000 FRS par mois. Le Centre pratique l'élevage de 7 vaches de race locale mais il y a un projet de les remplacer; ils ont aussi 120 lapins. Il se pose le problème d'évacuer les 70 tonnes de pommes de terre que le Centre produit chaque année.

Suivi des jeunes

On compte 51 groupements socio-économiques supervisés par le Chantier des jeunes du Nord. Ces groupements font la culture de pommes de terre, la briqueterie et l'élevage de chèvres, bœufs, lapins et poules.

Chaque groupement qui reçoit une bœuf doit remettre à la Cellule-mère pour être distribuée aux autres groupements.

On distribue aussi des treillis, des brouettes, des houes et des pioches etc... Sous forme de prêt.

Le Centre dispose d'un encadrant chargé des C.G.S.

Les responsables de ces groupements sont recyclés le plus souvent possible suivant la disponibilité du budget; normalement ces recyclages sont organisés pendant les grands vacances et on fait appel aux techniciens de la région et à ceux du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les jeunes du Centre sont internes parce qu'ils viennent des secteurs et des Communes éloignés.

2. Le C.F.J. de SHYORONGI

C'est un Centre qui a été créé en 1973 par une Association sans But Lucratif dénommée CEDECOS "Cercle pour le Développement de la Commune SHYORONGI".

L'Association soutient plusieurs autres activités notamment une cantine, un moulin, un atelier de menuiserie et de forge pour les jeunes garçons.

Activités du Centre

Le Centre enseigne la maçonnerie, la menuiserie et la soudure.

En maçonnerie, les jeunes construisent sur commande des maisons des habitants de la région.

En menuiserie, ils fabriquent aussi des objets sur commande, il en est de même pour la soudure.

Les activités agricoles sont très peu développées parce que le sol du domaine du Centre est très pauvre. La formation dure 3 ans et les jeunes payent un minerval de 1.500 FRs par an.

Aide et subventions.

Le Centre reçoit les subventions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif: outillage, planches, madriers et vivres.

La Commune de SHYORONGI aide le Centre en lui donnant un policier qui assure la garde de nuit.

Gestion du patrimoine du Centre.

Les aides extérieures sont gérées par le trésorier du CEDECOS.

Il existe un comité de contrôle de CEDECOS composé de 10 personnes.

Programme de suivi des jeunes.

Le nombre des instructeurs du Centre étant insuffisant il est difficile d'assurer le suivi des jeunes lauréats. Mais les jeunes sortants reçoivent chaque fois un matériel suivant les sections : un marteau, une truelle, un niveau d'eau, une scie St Joseph, un rabot etc... La direction du Centre connaît un groupement de 4 jeunes qui travaillent dans un atelier de menuiserie à MURIMA-KIGALI.

Souhaits.

Le Directeur du Centre de Formation des Jeunes de SHYORONGI a souhaité que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif fournisse des planches et des madriers aux Centres patronnés par les Communes au moins une fois les 3 ans.

Travaux de l'atelier des Directeurs des C.F.J.
Sous la tutelle du MIJEUCOOP.

Thèmes de discussion.

- 1) Déterminer compte tenu du programme de formation lancé depuis 1982, les matières à enseigner.
Est-il nécessaire de changer de filières? Si oui, comment y parvenir sans devoir changer de personnel, compte-tenu des possibilités locales.

- Les matières à enseigner sont les suivantes :

- a) cours généraux : - gestion des coopératives
- civisme +

- santé et hygiène
- Etude du milieu
- I.P.S.
- Agri-et élevage
- Puériculture
- Economie domestique
- Cuisine.

- b) Cours techniques :
- Menuiserie : - Dessin
 - Technologie
 - Pratique

- Maçonnerie : - Idem
- Agriculture et élevage
- Couture fille : - Dessin
- Technologie
- Pratique
- Crochettage
- Tricotage
- raccomodage
- Broderie
- Perlage.

- Les ajoutes : a) cours techniques :
- Maroquinnerie et
coordonnerie
 - Mécanique
 - Soudure

- b) cours généraux :
- Calcul
 - Français
 - Kinyarwanda etc...

2) Comment peut-on réellement professionnaliser les jeunes compte-tenu des aspects pédagogiques et de la durée de formation.

- Pour professionnaliser les jeunes, il faut respecter la grille horaire nous proposée parce qu'elle privilégie la formation professionnelle.
- Pour l'aspect pédagogique : - matériel didactique
- infrastructures adéquates
- recyclage des Instructeurs.
- Cependant, l'exploitation du domaine et l'entretien des animaux nécessitent la mise en place d'une main d'oeuvre car ces travaux perturbent l'horaire préconisée et cela occasionne l'abandon en masse des jeunes qui se voient détour-

nés de l'objectif principal de leur formation. Si ce n'est pas possible, la durée de formation devrait être prolongée d'une année.

3) Quel programme faut-il prévoir pour les analphabètes?

- Le programme pratique resterait le même pour tous les jeunes/à par que les après-midi seraient réservées à l'alphabétisation fonctionnelle.

4) Quelles sont les principales conditions pour augmenter la production dans les Centres?

- Les principales conditions de production sont :

- Effectif suffisant

- Un personnel compétent et bonnête

- Matériel technique suffisant

- Fonds de roulement suffisant

- La vigilance du Directeur sur la planification, l'organisation, la direction et le contrôle.

Toutefois chaque secteur de production doit être accompagné d'une étude préalable de rentabilité.

5) a) Déterminer les modalités de gestion que nous devons adapter pour une bonne gestion financière et des stocks.

- Pour une bonne gestion financière et des stocks dans les Centres, il faut qu'il y ait des documents comptables tels que :

- le livre de caisse

- les facturiers

- les bordereaux

- les fiches de stock

- un économiste.

b) Définir l'importance du comité de gestion :

- Etudier le processus de production du Centre

- Aider la direction du Centre à planifier ses activités.

6) Comment entendez-vous organiser la commercialisation des produits et l'approvisionnement en matières premières.

- Il faut que la production s'applique directement au besoin du milieu.

• Que le service du Ministère chargé de la production intervienne quant à l'étude du marché et facilite l'écoulement des produits des Centres.

- Pour l'approvisionnement en matières premières, il faut :

- que le fonds de roulement soit versé directement au compte du Centre.
- que le Ministère planifie la répartition des matières premières suivant les besoins de chaque Centre et en assure le transport au plus opportun.

7)- Etudier le mode de répartition de la production aux producteurs

- Préconiser la distribution du matériel technique aux lauréats suivant leur orientation professionnelle et accorder un prix d'encouragement aux Instructeurs selon les disponibilités financières du Centre.

8) Comment utiliser le minerval?

Le minerval doit être injecté dans le processus d'investissement pour la production, car à l'issue de la formation, le jeune reçoit un matériel technique d'une valeur supérieure au minerval libéré étant donné que la formation accapare une partie importante du Fonds de roulement du Centre.

9) Comment utiliser le fonds de roulement :

- Etant donné que les Centres ne disposent pas d'un fonds de formation, d'un fonds d'équipement, ce fonds de roulement servirait à combler les lacunes précitées pour produire.

10)- Analyse critique des directives

Introduction : - Ayant constaté que le Ministère effectue des tournées d'inspection et d'évaluation dans les Centres, les Directeurs sollicitent qu'une copie de ce rapport leur soit réservée.

- Nous demandons que l'équipe d'évaluation se présente dans le Centre comme conciliateur, facilitateur et catalyseur, au lieu d'être incompréhensive.

a) Administration:--Les directives stipulées dans la section administration sont réelles. Mais pour pouvoir opérer une amélioration il faut :

- Un Secrétaire
- Un matériel de bureau suffisant.

.../...

b) Formation : - Pour parvenir à une parfaite restructuration des méthodes pédagogiques le recyclage des Instructeurs et des Directeurs s'avère nécessaire.

- Si le recyclage préconisé n'est pas possible dans l'immédiat il faudrait que le Ministère crée une équipe mobile de formation qui viendrait dispenser des leçons modèles, et discuter les problèmes y afférents.

- Vu que la formation exige une discipline rigoureuse de la part des jeunes et des formateurs, l'hierarchie doit être respectée, d'où l'autorité du Directeur doit être renforcée par le Ministère.

11) Le suivi : - Il faut collaborer étroitement avec les autorités locales en vue de mettre sur pied les structures d'accueil des jeunes dans les milieux ruraux.

- Le Ministère est tenu d'informer toutes les autorités concernées de sa politique de suivi des jeunes.

- Le Ministère doit définir sa participation financière et matérielle pour le soutien des G.S.F. des jeunes issus des Centres.

- Analyse des programmes et des problèmes de suivi des lauréats des Centres.

a) - Les problèmes des jeunes lauréats sont :

- Manque de matériel d'équipement de base

- Manque de terrain pour l'implantation de leurs activités.

- Manque d'Encadreur-Animateur

- Manque de fonds de roulement

- Gestion malsaine de leur patrimoine

- Conflits inter-personnels.

- Les lauréats ne sont pas issus d'une même entité géographique.

.../...

- b) Programme: Une formation de courte durée doit être organisée pendant les vacances pour une période d'un mois reparti sur une année.

Travaux d'atelier des Directeurs des Centres patronnés par les Communes.

I. Formation.

Les directeurs des Centres ont souhaité que le programme qui était suivi actuellement soit maintenu, tout en laissant à chaque Centre le droit de modifier le cas échéant ce dit programme, le Ministère devant en être informé.

Ils ont demandé au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de donner à ces Centres un matériel technique et didactique suffisant et d'organiser des recyclages pour les Instructeurs dans les métiers et la pédagogie.

Tout en poursuivant le triple objectif de formation-production suivi des jeunes, la formation dans les Centres doit être plus pratique que théorique.

Les Centres des Communes accueillent les jeunes descolarisés et non-scolarisés, mais pour les jeunes analphabètes, il leur faudrait un Instructeur qui serait chargé de dispenser les cours d'alphabétisation.

II. Conditions principales pour augmenter la production dans les C.F.J.

- Il faut qu'il y ait :
- Un personnel suffisant et compétent
 - Un matériel technique et didactique suffisant
 - Des facteurs physiques suffisants, entre autres le terrain et les matières premières
 - Un fonds de roulement.

III. Gestion du matériel

Il faut que chaque trimestre le Centre fasse un inventaire des stocks pour savoir le matériel qui est en bon état ou hors d'usage et celui qui est disparu afin de pourvoir à son remplacement.

L'Instructeur doit être responsable du matériel de sa section.

Gestion financière.

Il faut enregistrer toutes les opérations dans le livre de caisse et garder les pièces justificatives.

Tous les documents comptables doivent être tenus au jour le jour.

Un Comité de gestion est important parce qu'il doit aider la Direction du Centre à veiller à la bonne utilisation du patrimoine du Centre.

Ce Comité serait composé de :

- Un représentant de l'autorité locale (Bourgmestre)
- Un représentant des parents (Président du Comité des parents)
- Un représentant des techniciens ou personnes pouvant donner des conseils dans divers domaines
- Un représentant du cadre enseignant
- Le Directeur du Centre est membre d'office.

Le Comité doit se réunir autant de fois que de besoins.

Le Président doit convoquer les membres au moins une fois par trimestre pour chercher les voies et moyens de bien gérer le patrimoine du Centre.

Emploi des jeunes lauréats

Les jeunes doivent faire partie des groupements socio-économiques comme le Préconise le Ministère dans sa politique.

Le problème de l'emploi des jeunes doit être abordé dans le cadre de la politique du Gouvernement en ce qui concerne la promotion et la création d'emploi dans notre pays.

Travaux d'atelier des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives.

1. Les mécanismes d'octroi des crédits aux G.S.E.

Les Encadreurs devaient étudier dans leur atelier les thèmes suivants:

- Quels seraient les mécanismes d'octroi des crédits aux G.S.E.?
- Comment redynamiser l'encadrement communal de la Jeunesse et des Coopératives?
- Relations des Mouvements de jeunesse, des O.N.G. s'occupant de la jeunesse et des Intervenants avec l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives
- Faire une analyse critique de toutes les directives qui ont été données aux Encadreurs au cours de cette année.

- Comment organiser les sports de façon à les rendre un moyen de mobilisation de la jeunesse.

Les Encadreurs ont analysé le texte qui a été envoyé à tous les Préfets de Préfectures contenant les critères de base pour l'octroi de crédit à un groupement socio-économique et ont formulé quelques critiques. Ils avaient voulu modifier certains points du texte, mais le Directeur Général de la Jeunesse qui assistait à la mise en commun des travaux leur a fait remarquer qu'il était trop tard pour le faire. Etant donné que le texte a été signé par le Ministre les critiques ne peuvent être faites qu'après une certaine expérimentation.

Concernant la redynamisation de l'encadrement communal de la jeunesse et des Coopératives, ils ont trouvé qu'il faut recycler les Encadreurs Communaux. L'Encadreur Préfectoral devrait être consulté par la Commune au moment de l'engagement d'un Encadreur Communal de la Jeunesse et des Coopératives.

L'Encadreur devrait s'occuper uniquement des activités de la jeunesse, des sports et loisirs ainsi que des Coopératives dans la Commune. Il doit élaborer les programmes de ces activités et les envoyer à l'encadreur préfectoral.

L'Encadreur Préfectoral, étant un représentant du Préfet et du Ministre dans la Préfecture, doit coordonner toutes les activités des Mouvements de Jeunesse, des O.N.G. et des Intervenants de son ressort.

Les Encadreurs ont trouvé que les directives qui leur ont été données au cours de cette année dépassent leur capacité et les moyens mis à leur disposition sont insuffisants.

Concernant l'organisation des sports, il faut d'abord former les cadres qui travaillent sur le terrain et sensibiliser les autorités préfectorales et communales pour qu'elles soient intéressées aux activités sportives.

Recommandations

Formation

Concernant le programme de formation dans les C.F.J. spécialement les matières à enseigner aux jeunes, les participants recommandent que :

- le programme actuel soit maintenu
- En plus des cours techniques prévus sur ce programme, chaque centre choisisse d'autres techniques à apprendre aux jeunes selon les potentialités locales et les possibilités d'emploi

- Que l'agriculture et l'élevage soient considérés comme des techniques à enseigner aux jeunes de toutes les sections; mais que les cours théoriques et pratiques dans ces 2 domaines visent un vrai apprentissage.

Concernant la professionnalisation des jeunes des C.F.J. les participants recommandent que :

- Le Ministère poursuive les mêmes initiatives dans l'octroi du matériel aux C.F.J. et le recyclage des Instructeurs
- Il y ait une spécialisation des jeunes dans un seul métier; mais s'agissant de la maçonnerie et la menuiserie, métiers jugés complémentaires, les jeunes soient initiés aux 2 métiers durant les 2 premiers trimestres pour qu'ils puissent se spécialiser après dans la maçonnerie ou la menuiserie.
- La durée de la formation soit maintenue à 2 ans mais que la formation soit effective à partir de la première année, cela suppose que l'approvisionnement en matériel technique et didactique doit être fait dans les délais convenables.
- Les cours généraux de français et de calcul soient liés à l'apprentissage de la technique visée.
- Les travaux complémentaires d'entretien soient faits dans le cadre de l'UMUGANDA.

Concernant le programme des jeunes analphabètes, les participants recommandent que : - Le Ministère prenne contact avec le Département ayant l'alphabétisation fonctionnelle dans ses attributions pour qu'un recyclage soit organisé pour les Instructeurs qui seront chargés de donner des cours d'alphabétisation fonctionnelle aux jeunes analphabètes des Centres.

- Le programme des cours d'alphabétisation fonctionnelle soit inséré sur la grille-horaire des C.F.J. à l'intention des analphabètes.

Production

Compte tenu des facteurs de production que sont : le capital, les ressources humaines, les ressources physiques et la technologie, les participants recommandent que les Directeurs de C.F.J. fassent une programmation et une planification, une étude

du marché et de rentabilité des activités menées dans le Centre afin d'arriver à l'augmentation de leur production.

Concernant les modalités de gestion, les participants recommandent qu'il y ait :

- Une tenue régulière des documents comptables au niveau de la Direction du C.F.J.
- Un inventaire régulier des stocks
- Un Agent Econome dans chaque Centre
- Un comité de gestion dans chaque Centre dont le rôle serait de contrôler la gestion financière et des stocks et de participer à la planification de la production.

Ces comités seraient composés de :

pour les Centres patronnés par le Ministère:

- Le Directeur du Centre
- Un représentant des Instructeurs
- Un représentant des jeunes
- L'Econome du Centre.

Pour les Centres des Communes

- L'autorité communale
- Le Directeur du Centre
- Un représentant des parents
- Un Technicien de la Commune (rôle de conseiller)
- Un représentant des Instructeurs
- Un représentant des jeunes.

Concernant la commercialisation des produits des Centres, les participants recommandent que :

- La Direction du Centre fasse d'abord une étude du marché avant de procéder à la production
- Elle prévoit les moyens faciles d'écoulement de ses produits sur le marché, le Ministère ne pouvant intervenir qu'en cas de force majeure.

Concernant l'approvisionnement en matières premières, les participants recommandent que les subdélégations envoyées aux Préfets de Préfectures par le Ministère soient gérées par les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Cooperatives en collaboration avec les Directeurs des C.F.J.

.../...

- Concernant la répartition de la production aux Producteurs, les participants recommandent :

- Une distribution de la production soit faite aux jeunes lauréats des Centres.
- Une prime d'encouragement soit accordée aux Instructeurs des C.F.J. selon les modalités qui seront précisées par les services compétents du Ministère.

De l'analyse critique des directives aux C.F.J. faite par les Directeurs, les participants recommandent que :

- Le Ministère affecte dans chaque Centre un personnel chargé des archives et de la dactylographie et que les Centres soient dotés d'un matériel de bureau nécessaire.
- Que des recyclages sur l'aspect pédagogique soient organisés pour les Instructeurs des Centres et que ces recyclages soient complétés par un contrôle pédagogique dans chaque Centre.

Suivi des jeunes

Les participants recommandent que :

- Les programmes de suivi des jeunes soient élaborés par les Centres en collaboration avec les Autorités Communales et les parents des jeunes selon les moyens dont ils disposent. L'action du Ministère se limiterait à l'appui des initiatives des Centres dans le domaine du suivi.
- Des recyclages de courte durée soient de rigueur pour les jeunes membres des G.S.E., leur organisation sera à charge des Centres.

Octroi des crédits aux G.S.E.

De l'analyse critique des directives données aux Préfets des Préfectures par le Ministère, les participants recommandent que le rôle des Encadreurs Préfectoraux de la jeunesse et des Coopératives dans le suivi et le contrôle de l'utilisation des crédits octroyés aux G.S.E. et leur remboursement soit bien déterminé.

Redynamisation de l'Encadrement communal de la Jeunesse et des Coopératives

Les participants recommandent que :

- Les Encadreurs Préfectoraux communiquent leurs programmes d'activités aux Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Coopératives.

- Des recyclages soient organisés pour les Encadreurs Communaux.
- L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives ait un rôle à jouer dans le recrutement et le licenciement de l'Encadreur Communal.

Les participants recommandent aussi que :

- Il y ait une coordination de toutes les activités au niveau de l'encadrement préfectoral de la jeunesse et des coopératives et une bonne répartition des tâches aux Encadreurs Adjoints.
- Il y ait une sensibilisation par des réunions de haut niveau pour faire comprendre aux Autorités Préfectorales l'importance du sport comme moyen de mobilisation de la jeunesse.
- Après la pratique des sports les Encadreurs prennent un temps de discuter avec les jeunes sur les programmes d'activités à entreprendre dans leur milieu.

Discours de clôture de la réunion :

par Monsieur MUGEMA Romuald
Secrétaire Général au MIJEUCOOP

Monsieur MUGEMA a passé en revue tous les points qui devaient être examinés au cours de la réunion et qui concernent surtout la formation et l'encadrement des jeunes.

Il a demandé aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes de tenir une gestion saine du patrimoine de leurs Centres et de mener régulièrement un contrôle pédagogique auprès des Instructeurs. Il a demandé à tous les participants de mettre en pratique les résolutions qu'on venait de prendre au cours de cette réunion. Cela exige à chacun d'élaborer des nouveaux programmes d'activités et de les communiquer à ses collaborateurs et au Ministère. Il leur a rappelé qu'ils doivent tenir régulièrement des réunions de service avec les agents qui sont sous leurs ordres.

Le Ministère a programmé des tournées d'inspection pour que les techniciens des services centraux aillent conseiller les Agents qui travaillent sur le terrain.

Le Secrétaire Général a conseillé aux participants d'entretenir une collaboration étroite avec les Autorités Préfectorales et communales.

Les Coopératives, les Groupements Socio-Economiques des Jeunes et les Centres de Formation des Jeunes doivent avoir comme objectif primordial l'augmentation de la production dans les différents secteurs d'activités. Le Ministère leur viendra en aide chaque fois qu'il y aura des possibilités budgétaires.

Les Coopératives qui ont un bon fonctionnement peuvent bénéficier d'un crédit offert par le Bureau d'Aide au Développement qui est un des services du Ministère.

Le Secrétaire Général a rappelé aux participants que l'Année Internationale de la Jeunesse a été une occasion pour les services du Ministère d'évaluer les actions menées en faveur de la jeunesse.

Les programmes qui étaient prévus au cours de cette année doivent continuer.

Les Encadreurs et les Directeurs des C.F.J. doivent commencer à réfléchir sur les modalités d'harmonisation des programmes de formation des jeunes que ce soit celle qui est dispensée dans les C.F.J., celle des CERAI et des autres Centres.

Ils doivent soutenir et conseiller les groupements socio-économiques des jeunes et les Coopératives.

Ils doivent bien répartir les tâches à leurs collaborateurs et évaluer régulièrement l'exécution des programmes d'activités prévues.

Monsieur MUGEMA a terminé son discours en remerciant les participants pour l'attention avec laquelle ils ont suivi les travaux de cette réunion. Il leur a encore recommandé de mettre en pratique les résolutions qui venaient d'être prises et de les communiquer à leurs collaborateurs.

Le Rapporteur de la réunion

MUGEMANGANGO André.-

Le Coordinateur des travaux de la réunion.

HAKIZIMANA Protais

Chef de Division Formation

(sé).

Liste des Participants

=====

NOM	PRENOMS	FONCTIONS
1.	NDIKUMANA Joseph	! Directeur du C.F.J. MPANDA
2.	MUSONERA Evariste	! Directeur du C.F.J. NYAMAGABE
3.	MUSANGANYA Jean Claude	! Directeur du C.F.J. GAKONI
4.	MUNYANSANGA Ladislas	! Directeur du C.F.J. MAYANGE
5.	SENGOGA Jean Baptiste	! Directeur du C.F.J. KIRWA
6.	MULINDABIGWI Félicien	: Représentant SODAR
7.	BIGIRUMWAMI Athanase	! Encadreur Préfectoral CYANGUGU
8.	NYILINKINDI Aloys	! Directeur du C.F.J. MASAKA
9.	KAYITARE Huss	! Directeur du C.F.J. MUGUSA
10.	NTAMFURAYISHYALI Jean	! Directeur du C.F.J. MULINDI
11.	KARANGWA Charles	! Directeur a.i du C.F.J. GATI
12.	BIZUMUREMYI Tharcisse	! Directeur du C.F.J. RWABUYE-BUTARE
13.	HITIMANA François	! Directeur du C.F.J. MURAMA-GITARAMA
14.	NZAMWITA Elie	! Directeur du C.F.J. MASANGO-GITARAMA
15.	NZABAGULIRA Fabien	! Directeur Adjoint du C.F.J. TYAZO
16.	NGWIJE Evariste	! Directeur Adjoint du C.F.J. GACULIRO
17.	NKURANA Pierre Célestin	! Directeur du C.F.J. SHYORONGI
18.	MWITABANGOMA Jean Marie Vianney	Directeur du C.F.J. MUKINGO
19.	KAMATALI Jean Bosco	! Directeur du C.F.J. MUGESERA
20.	TWAGIRAMUNGU Gaspard	! Directeur du C.F.J. MBAZI -
21.	AYIRWANDA Laurent	! Directeur du C.F.J. SHYANDA-BUTARE
22.	MUTABARUKA André	! Attaché à l'ENCAPREJEUCOOP - KIBUNGO
23.	SELINDA Jean Damascène	! Directeur du C.F.J. MUHALI-CYANGUGU
24.	KARANGWA Callixte	! Encadreur Préfectoral BYUMBA
25.	KAREGA Principe	! Directeur du C.F.J. MUTURA-GISENYI
26.	KARANGWA Callixte	! Directeur du C.F.J. NYARUSHISHI-CYANGUGU
27.	NZABILINDA Joseph	! Encadreur Préfectoral BUTARE
28.	KAYIBANDA Donat	! Directeur du C.F.J. SHYOGWE
29.	KABERA Eliphaz	! Directeur du C.F.J. KABARE
30.	UZABAKILIHO Valens	! Directeur du C.F.J. KEBERO
31.	RUHANAMILINDI Jean Chrysostome	! Directeur du C.F.J. NYANZA

.../...

- 32. MUNYAMPARA Sylvestre ! Directeur du C.F.J. KARAGO
- 33. RUFOKO GAKWAYA Emmanuel ! Encadreur Adjoint GISENYI
- 34. MUKASA Jean Marie Vianney ! Directeur du C.F.J. NDAZO
- 35. BAZARAMBA François ! Directeur du C.F.J. NYANTANGA
- 36. MURENGERANTWALI Félicien ! Encadreur Préfectoral GIKON ORO
- 37. SENKWARE Célestin ! Encadreur Préfectoral KIGALI
- 38. MUNYURABATWARE Ferdinand ! Directeur du C.F.J. KAMUKU NYANGUGU
- 39. MBARAGA Etienne ! Encadreur Préfectoral CII RAMA
- 40. BAYINGANA Ephrem ! Directeur du C.F.J. KARABU -GIKONGORO
- 41. NKUSI Emmanuel ! Directeur du C.F.J. KINYIMAKARA
- 42. MVUNABANDI Emmanuel ! Encadreur Préfectoral K BUYE
- 43. NIYOKINDI Agnès ! Encadreur Préfectoral KIBENGERI.